

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Présence de M. Kurt Furgler, conseiller fédéral aux assises 1972 de l'Union suisse pour la protection des civils

L'assemblée annuelle de l'Union suisse pour la protection des civils (USPC), qui avait été prévue pour ce printemps à Neuchâtel, a eu lieu en réalité début octobre à Berne, et il intéressera les lecteurs de la présente chronique de savoir comment les choses se sont passées. En ce qui concerne l'assemblée proprement dite, présidée par M. Léo Schurmann, conseiller national, elle fut de routine, c'est-à-dire qu'elle comporta l'adoption des rapports financiers 1971 de l'USPC et de «Protection civile — Zivilschutz» et des budgets y relatifs pour 1973.

Les diverses activités déployées l'an dernier et au cours du premier semestre 1972 furent passées en revue et ils montrèrent la grande activité du secrétariat central, et en particulier du service de presse auquel participe de façon active notre commission romande, en ce qui concerne les communiqués en langue française. Ce qui fut relevé, de même que la série des neuf expositions mises sur pied dans des grands magasins de Romandie. Pour l'an prochain pas mal d'actions sont prévues, dont nous reparlerons en détail, mais qui seront axées sur tous les problèmes que pose la mise en application de la «conception 1971».

Le «grand patron» de la protection civile fait le point...

Toutefois, et en une période qui prend de plus en plus une allure transitoire — avec tous les inconvénients que cela comporte à tous égards — il était intéressant de connaître l'avis de nos plus hautes autorités. Et — à ce titre — la présence de M. le conseiller fédéral Kurt Furgler, chef du Département de justice et police, et par conséquent «grand patron» de la protection civile helvétique, fut appréciée à sa juste valeur. D'autant plus qu'il s'exprima en allemand et en français, ce qui combla d'aise les auditeurs romands. Le conseiller fédéral K. Furgler dressa d'abord un tableau de la protection civile telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, après un peu moins d'une décennie d'efforts, et il remercia tous ceux qui ont œuvré de telle sorte que nous avons déjà à disposition un «instrument» solide qui permettrait d'utiles interventions en cas de nécessité. Mais les choses vont vite à notre époque, et en magistrat lucide il montra que des amendements aux lois fédérales devaient être prévus au plus vite — dans le sens de la «conception 1971», afin que chaque famille de notre pays puisse être secourue en cas de catastrophe ou de conflit armé. Et il demanda à chacun d'œuvrer dans ce sens afin de «populariser» toujours davantage la protection civile.

Une «table ronde» qui déborda du cadre prévu...

Mais, après ce remarquable exposé fait sans grandes phrases, et d'autant plus convaincant, il convenait d'aller plus loin dans les détails, et une «table ronde» devait permettre de poser le diagnostic exact de la protection civile 1972. Oui, mais bien vite, et il ne pouvait en être autrement, on aborda les aménagements qui devraient permettre la mise en place de ce qui est prévu par le Conseil fédéral, et dont les Chambres ont pris acte, afin que la protection civile couvre toute l'étendue du territoire et non seulement un certain nombre de communes comme c'est le cas à l'heure actuelle. Donc, et de chaque côté du président Léo Schurmann se trouvaient des représentants des cantons et des communes, puis M. Walter Koenig, directeur de l'OFPC, et ses trois vice-directeurs. Et les questions et les réponses allèrent bon train, placées sous trois têtes de chapitre, soit: **abris divers, organisation et instruction**. Il va de soi que nous ne pouvons même pas donner un aperçu succinct de ces débats, qui touchèrent d'abord le principe: une place sous abri pour chaque habitant du pays... avec tout ce que cela comportera sur le plan financier. Puis sous ce même chapitre on parla des diverses installations PC: postes de commandement, postes sanitaires, postes sanitaires de secours, etc.

En ce qui concerne l'organisation, on s'attarda sur le rôle et l'appellation de certains services, alors que personnellement, il nous parut normal d'aborder le problème des organismes de protection d'établissement. La réponse que l'on voulut bien nous donner demandant un large prolongement...

Enfin, le secteur instruction fut traité à toute allure, ce qui nous empêcha de revenir sur la question qui nous tient à cœur, à savoir la formation accrue des cadres, à tous les échelons.

De l'utilité de l'USPC et de ses sections cantonales

Il est encore des gens qui estiment que l'USPC et ses sections n'ont pas raison d'être. Ce qui est, bien sûr, le droit des intéressés, mais on aurait aimé qu'ils puissent participer à l'assemblée du 7 octobre à Berne, car nous sommes persuadés qu'ils auraient changé d'avis. De telles réunions sont — en effet — une occasion unique d'échanger des idées, de prendre de précieux contacts, de connaître ce qui se passe hors de nos frontières cantonales, mais surtout de jauger les soucis respectifs des uns et des autres. D'une part ceux des organes

officiels — en l'espèce l'OFPC — qui sont obligés de prendre des options générales... et d'autre part ceux des responsables cantonaux et des chefs locaux qui sont eux en «première ligne» et doivent faire face à des difficultés que l'on ne perçoit pas toujours en haut lieu. En bref, les assises 1972 de l'USPC ont été fructueuses, et l'on aimerait qu'une autre (ou plusieurs autres) réunion soit organisée cette fois à l'intention exclusive de ceux qui ont une fonction de commandement, et où on pourrait aller plus loin dans les détails. Nous pensons que pareille prise de contact réunissant chefs cantonaux et locaux serait fructueuse et pourrait parfaitement être réalisée par l'USPC — et la commission romande d'information pour les cantons d'expression française — ce qui lui enlèverait un caractère d'officialité, étant entendu que l'OFPC serait présent, comme ce fut le cas à Berne. Pour en terminer avec ce compte rendu, précisons encore que de nombreuses personnalités — en plus de celles que nous avons citées — étaient présentes et, entre autres, M. Milan Bodí, secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile, qui furent saluées comme il convenait, après qu'un hommage vibrant fut rendu à la mémoire du regretté secrétaire central de l'USPC, Hector Grimm, dont chacun garde un bon souvenir, les Romands en particulier. Enfin, remercions les organisateurs et rappelons que la traduction simultanée ne devrait pas être oubliée dans une réunion si importante!

J. Chevalier

Neuchâtel: Exercices combinés troupes de PA — protection civile

Le canton de Neuchâtel a vécu, durant le mois de septembre dernier, deux exercices combinés troupes de PA — protection civile, dirigés par le colonel Russbach, cdt de l'art ter 16.

Le but de ces exercices comprenait, entre autres:

- prises de contact entre l'EM de l'art ter 16 et l'EM des organismes de protection civile intéressés;
- exercice de la collaboration entre l'EM de protection civile et la troupe PA;
- exercice de prises de décisions pour un EM local réduit de protection civile.

Le premier exercice a eu lieu à Neuchâtel, le 14 septembre 1972. Il mettait en présence l'Etat-major local de protection civile, dirigé par M. René Germanier, chef local, et le bat PA 5, commandé par le cap Langenberger. Lors du rapport d'orientation, le colonel Russbach, directeur de l'exercice, assisté sur le plan civil par M. Gabriel Bié, chef de section à l'OFPC, put saluer la présence des personnalités suivantes: M. le conseiller d'Etat Rémy Schläppy, chargé de la protection civile, le colonel brigadier Grandjean, cdt de la brig fr 2, MM. André Laubscher, chef cantonal de la protection civile, Roger Sandoz, premier secrétaire du Département militaire cantonal, René Habersaat, cdt de la Police locale de Neuchâtel, Fernand Martin, président de l'Association cantonale pour la PC.

Tout au long de la journée, le scénario mis au point par la direction de l'exercice a été joué par les parties en cause. Un grand nombre de messages aboutissant sur le bureau du chef local, M. Germanier, permit de tester le degré de préparation des responsables civils et militaires ainsi que la valeur de leurs réactions en présence d'événements tels que pourrait en créer une situation de guerre.

L'aboutissement logique de cette situation de catastrophe fut l'engagement du bat PA 5, à la demande du chef local, dans deux secteurs fortement touchés: d'une part, le quartier industriel de Serrières et, d'autre part, le centre de la ville. Minuit avait déjà sonné depuis longtemps lorsque les troupes PA se retirèrent dans leurs cantonnements. Le 26 septembre 1972, c'était au tour de M. Jean-Pierre Fasnacht, chef local de La Chaux-de-Fonds, entouré de son état-major et de la cp PA 101 commandée par le cap Lehmann, d'être confrontés à une situation de calamité. Les nombreux messages constituant le scénario de cet exercice incitèrent les partenaires civils et militaires à de fructueuses réflexions. Des discussions aussi animées qu'intéressantes eurent lieu au sujet du principe de la demande d'engagement des troupes de PA par le chef local, qui ne correspondait pas toujours aux intentions de la direction de l'exercice.

La cp PA 101 intervint à deux reprises: tout d'abord dans le quartier de la Malakoff et en fin d'exercice dans le secteur rue du Manège — rue de la Promenade.

En conclusion de cet exercice, un problème intéressant a été évoqué par le colonel Russbach qui, estimant les moyens des organes de la protection civile et de la cp PA 101 totalement utilisés, décida de l'entrée en fonction d'un état-major de catastrophe. Ce fut l'occasion pour le colonel Russbach de commenter, à l'intention des participants à l'exercice, l'organisation ainsi que les diverses missions qui seraient dévolues à cet état-major de catastrophe.

Les enseignements tirés de ces deux exercices permettent d'affirmer que la mise au point des problèmes relatifs à la collaboration entre organes civils et militaires est indispensable. Certaines

lacunes dans le fonctionnement des liaisons ont été mises à jour.

On peut considérer toutefois que le bilan global de ces deux exercices est positif et que l'expérience devrait être renouvelée plus souvent.

Blandenier, chef cantonal adjoint PC

A Martigny... remarquable exposition protection civile

Remarquable à tous égards! Et d'abord quant au cadre où elle fut organisée du 30 septembre au 8 octobre, à savoir le «Comptoir de Martigny» qui — jour après jour est visité par des centaines et des centaines d'habitants du Vieux-Pays et d'ailleurs également. Ainsi, et le voulant ou non, la plupart des visiteurs ont été confrontés avec les problèmes touchant à la protection civile, mais avec d'autres aussi.

Les organisateurs du XIIIe «Comptoir et Foire-exposition du Valais» avaient, en effet, associé à cette importante manifestation — pour ce qui nous touche particulièrement et en leur réservant des pavillons d'honneur — le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Office cantonal de la protection civile.

Ces pavillons étaient d'ailleurs contigus, et il était ainsi impossible de ne pas connaître l'action de l'une et de l'autre de ces organisations. Le CICR ayant le caractère humanitaire que l'on sait, alors que la protection civile est l'«outil technique» qui est là avec son matériel pour éteindre les incendies ou dégager les victimes.

Une cohabitation heureuse et nécessaire...

Ainsi, et pour la première fois, croyons-nous — mais espérons que cela ne sera pas la dernière — il a été permis de faire la distinction qui s'impose entre deux institutions, l'une privée et l'autre officielle, dont les activités sont cependant complémentaires. En ce qui concerne le CICR il s'agissait d'une exposition itinérante dont le point de départ fut tout justement le «Comptoir de Martigny 1972» et qui, grâce à des documents souvent tragiques, montre que l'état de «paix» ne règne guère sur notre planète. Ces documents de tous genres, agrandissements photographiques, projection de diapositives, etc. — montrent à l'évidence que si le CICR n'existe pas, il faudrait l'inventer... — Mais il reste toutefois certains malentendus à son égard, et lors de l'inauguration du Comptoir, M. Marcel Naville, président de l'institution, dont le siège est à Genève — s'employa à les dissiper. Quant à nous, et à cette occasion, nous formulons un vœu, à savoir: que le CICR et la protection civile, à tous les échelons — mais sur le plan international en particulier — trouvent la place respective qui leur revient. Ce qui n'est, hélas!, pas encore le cas. Alors que

l'exemple de Martigny devienne réalité...

Sécurité et protection civile

Pour ce qui est du pavillon de la protection civile, il était directement couplé avec le service du feu, des coupoles de couleurs différentes abritant le matériel dont sont dotées les diverses formations, et parfaitement mis en valeur. Nos lecteurs connaissant le matériel en question, nous n'entrerons pas dans les détails, nous contentant de citer que l'«alarme eau» avait la place qui lui revenait. Cette synthèse entre service feu et PC nous a semblé personnellement heureuse, et il convient de citer celui qui a été la cheville ouvrière de cette exposition, à savoir M. Albert Taramarcaz, chef de l'Office cantonal de la protection civile et responsable du service du feu pour le Valais. Grâce à l'architecte qui a conçu ce système de coupoles accolées, et à de précieux collaborateurs, entre autres les chefs locaux de Martigny et Sion, notre ami Albert Taramarcaz, aussi membre de la CRI, a fait là un remarquable travail d'information qui mérite une mention spéciale. D'ailleurs, cette réalisation a donné lieu à une série d'articles dans la presse de Martigny, et dans notre prochaine chronique nous reproduirons le texte de M. A. Bender, conseiller d'Etat, intitulé «Pouvoirs publics et sécurité», car il s'agit là d'un problème dépassant l'exposition dont nous venons de donner un pâle reflet et qui était complétée par un bureau d'information fournissant toutes les indications voulues sur la protection civile. L'USPC ayant, comme à l'accoutumée (par son spécialiste M. H. Alboth) apporté toute l'aide voulue aux organisateurs. Il nous faut enfin relever l'effort fait par le «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais» qui a consacré de nombreuses pages à la PC, avec un article de M. Walter Koenig, directeur de l'OFPC, qui était présent à l'inauguration du «Comptoir».

La commission romande d'information était aussi à Martigny

Dans le cadre de l'information mutuelle de ses membres, la Commission romande a tenu séance à Martigny, où elle a pu d'abord apprécier l'exposition dont nous parlons ci-dessus. Puis une fructueuse réunion a eu lieu au cours de laquelle de nombreux problèmes ont été évoqués. La CRI a tenu à féliciter la direction du «Journal de Genève» pour l'édition de son remarquable numéro spécial consacré à la protection civile, et elle a décidé d'assurer l'expédition de 2000 exemplaires de ce journal en Suisse romande. Il a naturellement été question du Service romand de presse; de la place réservée par les quotidiens ou organes spécialisés à la PC; de la présente revue — où la place donnée aux textes français est importante. La CRI s'est félicitée de la création d'un groupe de travail dans le cadre de la

convention liant l'USPC et l'OFPC en ce qui concerne l'information PC. Mais, bien sûr, elle demande instamment que la commission romande d'information soit associée de façon étroite à ce groupe de travail. Enfin, la dernière main a été mise à une sorte d'inventaire de tous les organes et moyens permettant une information efficace en faveur de la protection civile.

Le remarquable abri de l'OPE-Migros-Valais

Mais la séance n'en était pas terminée pour autant, car elle se poursuivit dans l'abri de l'OPE-Migros-Valais, aménagé selon toutes les règles de l'art! Et où les membres de la CRI furent accueillis par MM. Baumgartner, directeur général, et Jordan, chef de l'OPE de cette importante entreprise. Et le président sous-signé de la CRI ne saurait faire autrement que de remercier les intéressés pour leur hospitalité, de même que MM. Albert Taramarcaz et G. Zwissig qui furent des guides précieux.

John Chevalier

Vient de paraître

«La Dernière guerre»

Il y a trente-trois ans éclatait le conflit le plus meurtrier que l'humanité ait connu: 38 millions de morts, quatre fois plus que durant la Première Guerre mondiale. Le monde actuel porte d'innombrables traces laissées par cette conflagration sans précédent, et il n'est pas possible de comprendre notre époque sans prendre en considération les événements qui l'ont façonnée entre 1939 et 1945.

Toutefois, l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale place l'historien dans une situation paradoxale: la profusion des documents à disposition, au lieu de lui permettre d'éclaircir les moindres détails, fait apparaître de nouvelles controverses en même temps qu'elle élimine celles qui naissent d'ordinaire quand les documents font défaut et que les hypothèses s'affrontent.

Quant aux Mémoires publiés par de nombreux hommes d'Etat et chefs de

guerre de cette époque ils posent un problème spécifique à l'historien: celui de l'explication «a posteriori» qui guette le mémorialiste le plus objectif, sans parler du désir conscient ou inconscient chez leurs auteurs de flatter quelque peu le portrait qui se dégage de leurs actes et de leurs paroles.

Il fallait donc beaucoup de qualités pour écrire «La dernière guerre mondiale» — et, en premier lieu, une stricte objectivité. Ces qualités, on les trouve dans la publication qui vient de paraître, et qui se présente sous la forme d'une collection hebdomadaire, rédigée par l'éminent historien suisse Eddy Bauer, récemment disparu, et préfacée par le colonel Rémy.

En bref, la «Dernière guerre mondiale» — Editions Kister SA — doit nous aider à approfondir nos connaissances sur une période qui a façonné l'histoire du monde, et qui explique un certain nombre de mesures que nous avons dû prendre en Suisse, comme (par exemple) l'institution d'une protection civile valable.

J. C.

Una presa di posizione più che mai attuale del consigliere federale Rudolf Gnägi, capo del DMF

Esercito e protezione civile nell'ambito della difesa integrata

In occasione dell'Assemblea generale annuale della Società svizzera delle relazioni pubbliche, tenutasi il mese di settembre a Thun e che s'era proposto come tema di discussione il problema della «Sopravvivenza grazie alla protezione civile», il consigliere federale Rudolf Gnägi, capo del Dipartimento militare federale ha dedicato la sua attenzione alla collaborazione fra esercito e protezione civile, in un magistrale articolo pubblicato nei vari numeri speciali apparsi in margine all'assemblea stessa.

Il consigliere federale Gnägi si è espresso, al proposito, in modo determinante, sancendo sull'argomento dei principi fondamentali oltremodo chiari e convincenti.

«Lo sviluppo degli armamenti — constata l'onorevole Gnägi — ha fatto sì che l'esercito non fosse più in grado di assicurare da solo la libertà e l'indipendenza del Paese. L'esercito non può continuare ad adempiere il suo mandato difensivo, che resta pur sempre quello

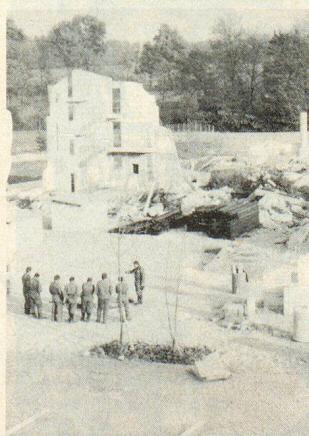
preponderante nell'ambito della difesa nazionale, se la sua organizzazione e il suo operato non sono sostenuti da una protezione civile valida ed efficiente. La missione difensiva dell'esercito può conservare la sua ragione d'essere solo se sul piano civile sono stati presi tutti i provvedimenti atti a garantire la sopravvivenza della popolazione e del Paese.

La protezione della popolazione e dei suoi beni vitali è diventata un compito umanitario di particolare importanza nell'epoca in cui viviamo. La concezione 1971 della protezione civile approvata dal Consiglio federale e dalle Camere è stata appunto studiata e presentata perché si potesse tener conto delle condizioni particolari del nostro Paese. Essa dev'essere pertanto accolta col fiducioso appoggio di tutti coloro che hanno a cuore l'integrità della nostra Patria e delle sue libere istituzioni. Ogni cittadino soldato, sia egli ufficiale, sottufficiale o militare semplice, assolverà al suo mandato con tanta più convinzione e risolutezza al posto che gli è stato affidato, quando avrà la certezza che un'organizzazione adeguata di protezione

civile opera efficacemente nel suo comune per tutelare le rispettive famiglie, il proprio focolare e il proprio posto di lavoro; e ciò tanto più quando sopra che le autorità locali hanno fatto di tutto per poter dare a questa istituzione la miglior preparazione ed ogni garanzia di successo.

Da parte sua, l'esercito può fare molto per la protezione civile, grazie specialmente alle truppe di protezione aerea, al servizio territoriale, alle formazioni del genio e ai reparti di rifornimento. Esso viene preparato altresì a dare tutto il possibile e fattibile apporto alla popolazione civile in caso di guerra e di catastrofi. Il suo compito più importante è e rimane tuttavia il combattimento difensivo, come è prescritto dalla Costituzione federale, onde preservare il nostro territorio dall'invasione e dalla dominazione di truppe straniere.

L'esercito e la protezione civile non sono elementi interdipendenti della nostra difesa nazionale, ma anelli complementari della stessa catena, che si agganciano e si sostengono a vicenda, nel comune interesse dell'autodeterminazione e della sopravvivenza.»



L'illustration de la couverture

Le 25 octobre fut ouvert le centre de la protection civile du canton de Lucerne, à Sempach. Nous publierons un grand reportage photographique de cet événement dans le numéro de décembre.

Photo: Josef Keller, Horw

Nostra copertina

Il 25 ottobre venne inaugurato a Sempach il centro di protezione civile del Cantone di Lucerna. Nel numero di dicembre porteremo al proposito un più ampio servizio illustrato.